

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

OBJET / GAIA : CAPB : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 17

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Vincent Goytino, adjoint, expose :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Maires des communes ou aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Au cours de sa séance du 30 septembre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été amené à examiner ce rapport établi pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de présenter ce rapport au Conseil municipal lors de sa séance la plus proche.

Le service en quelques chiffres : 197 340 tonnes de déchets ménagers collectés, soit 619 kg par habitant, dont 68 % sont valorisés. Le service est composé de 311 agents titulaires et 17 ambassadeurs du tri, et compte 25 déchèteries.

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à 49 M€.

En 2022, les actions de prévention des déchets se sont poursuivies.

Concernant la collecte, la simplification des consignes de tri des emballages, rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2023, constitue une nouvelle étape d'envergure dans la politique de gestion des déchets du territoire. Elle permettra d'augmenter les volumes de collecte des déchets d'emballages, ainsi que leur recyclage par le développement de nouvelles filières.

En ce qui concerne la production des déchets :

	Quantités 2022		Tonnage 2021	Performance 2022	Performance 2021	Evolution 2021/2022
	en %	en tonnes				
Collecte sélective	14,4 %	28 489 T	29 235 T	89 kg/hab	93 kg/hab	-4 %
Déchèteries	40,7 %	80 279 T	83 406 T	252 kg/hab	265 kg/hab	-5 %
Ordures ménagères	44,9 %	88 572 T	90 573 T	278 kg/hab	287 kg/hab	-3 %
Total	100 %	197 340 T	203 214 T	619 kg/hab	645 kg/hab	-4 %

Après avoir augmenté de 28 kg/habitant l'année précédente, la production individuelle a globalement diminué de 26 kg/habitant entre 2021 et 2022, et tous les flux sont concernés : -13 kg en déchèteries, -9 kg dans les poubelles noires, -4 kg dans la collecte sélective.

Sur la période 2010-2022, la production individuelle était relativement stable (-1%), avec une production individuelle globale passant de 625 kg/an/habitant en 2010 à 619 kg/an/habitant en 2022.

A titre comparatif, la moyenne française se situait à 582 kg/habitant en 2019, *données ADEME*. Le territoire est fortement impacté par l'activité touristique, mais des marges de progrès existent néanmoins en matière de tri et de prévention des déchets.

Il est constaté pour autant une augmentation encourageante des tonnages collectés en déchèteries et en collecte sélective, au détriment des ordures ménagères résiduelles qui diminuent. Sur ces dernières, la production individuelle est passée de 331 kg/an/habitant en 2010 à 278 kg/an/habitant en 2022. Cette tendance baissière est intéressante et pourrait encore être accentuée par les actions de prévention et de tri.

Après avoir entendu l'exposé de M. Goytino et ses explications complémentaires, le Conseil municipal à l'unanimité :

PRENDRE ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi au titre de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza